



Demande d'équivalence d'une formation effectuée à l'étranger

Règlement Swiss Ice Skating (valable depuis le 1er septembre 2020)

Après examen détaillé par Swiss Ice Skating (dicastère Formation et Comité), chaque demande à l'attention de l'OFSPPO doit impérativement être signée par la fédération (présidence et responsable Formation). La décision finale est prise par l'OFSPPO. Les frais financiers sont à charge de la personne effectuant la demande. Pour de plus amples informations, se référer à:

<https://www.ehsm.admin.ch/fr/formation-et-formation-continue/trainerbildung-schweiz/anerkanntungen/equivalences-formationen-a-l-etranger.html>

Les conditions suivantes doivent être remplies avant d'effectuer une demande d'équivalence à Swiss Ice Skating (responsable Formation).

La personne effectuant la demande doit:

1. Dans la biographie J+S, il nécessaire que figure **le niveau Sport de performance sous complément 1.**

Kaderbildung J+S				
J+S Anerkennungen (3 elements)				
Funktion	Sportart	Zielgruppe	Informationssportart	Zusatz 1
Leiter	Eiskunstlauf	Jugendспорт		Leistungssport / WB2-L

2. Pouvoir justifier une reconnaissance de moniteur J+S *valable* dans la rubrique statut (voir biographie J+S).
3. Justifier d'une activité vérifiable en tant que moniteur J+S actif durant les deux dernières années (la biographie J+S fait foi).
4. Avoir effectué avec succès le Portfolio J+S (certificat à présenter).
5. Etre responsable en tant que heacoach (ou assistant d'un headcoach) d'au moins un athlète en possession d'une SOTR/N ou carte Elite.



6. Etre engagé dans un club par contrat depuis au moins deux ans.
7. Pouvoir justifier d'une formation continue avec succès d'au moins 4 modules différents et 10 jours en tout auprès de la formation pour entraîneurs Suisse (département HEFSM de l'OFSP) <https://ausbildungsplaner.ch/courses/>
8. Exercer la profession d'entraîneur comme activité professionnelle (à plein temps ou temps partiel).
9. Présenter les documents officiels suivants (pas datés de plus de 6 mois): permis de séjour/d'établissement, certificat de bonnes moeurs, extrait du registre des poursuites, extrait du casier judiciaire.
10. Une lettre de recommandation du club (signature de la présidence et du coach J+S du club), qui contient également un engagement en vue d'une future collaboration avec l'entraîneur en question.
11. Remettre une lettre de motivation écrite à la main.
12. Signer le Code of Conduct pour les entraîneurs avec licence SIS.

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée dans l'ensemble du texte. La forme féminine est bien entendu incluse.

Comité Swiss Ice Skating

Juin 2020